

**SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n°19/2025

Séance du 12 juin 2025 - 9h30**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 juin à 9h30, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 2 juin 2025, sous la présidence de Monsieur Rémi JUSTINIEN, Président.

Membres présents :

Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUÉGAN, Margarita SOLA, Richard GUERIT Région Nouvelle Aquitaine ;
Jean PROU, Conseil Départemental de la Charente-Maritime
Denis ROUYER, Communauté d'Agglomération Rochefort Océan
Alain BURNET, Ville de ROCHEFORT

Membres excusés :

Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Stéphane TRIFILETTI, Région Nouvelle Aquitaine
Anne BRACHET, Conseil Départemental de Charente-Maritime (Pouvoir à Rémi JUSTINIEN)
Thierry LESAUVAGE, Ville de Rochefort (pouvoir à Alain BURNET)
Luc SERVANT, Chambre Interdépartementale de l'Agriculture Charente-Maritime Deux-Sèvres
Bruno BESSAGUET, UNIMA

Contexte

Le compte administratif de l'année N retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la collectivité au cours de l'exercice N-1. Il est obligatoire. Il rapproche les prévisions (autorisations) inscrites au budget (budget primitif + décisions budgétaires modificatives) des réalisations effectives, en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Il présente donc les résultats comptables de l'exercice et doit être soumis par le Président au comité syndical qui l'arrête définitivement par vote, avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif. La délibération d'affectation prise par le comité syndical est produite à l'appui de cette décision. Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, le besoin de financement ou l'excédent de la section d'investissement sont aussi repris en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Le compte administratif doit impérativement être transmis au plus tard le 15 juillet au représentant de l'état (contrôle de la légalité) avec :

- La délibération en constatant son adoption ;
- La délibération adoptant le compte de gestion du comptable ;
- L'état des restes à réaliser en investissement dépenses et recettes ;
- La délibération d'affectation du résultat ;

Vous trouverez ci-dessous une note explicative du compte administratif 2024 et, en annexe, le compte administratif détaillé.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement représente la transposition de la programmation en comptabilité. En dépenses se trouvent les charges de personnel, les dépenses de fonctionnement et les dépenses directement liées aux projets de la programmation, et en recettes les subventions perçues au cours de l'année et restant à percevoir.

RECETTES

Les recettes en fonctionnement représentent :

- Le remboursement sur charges de personnel et sociales : il s'agit des indemnités journalières de la sécurité sociale et des remboursements de l'assurance statutaire lors des arrêts de travail des agents ainsi que la part salariale des tickets restaurants ;
- Des subventions perçues tout au long de l'année 2024. A cela, nous avons ajouté les subventions restant à percevoir sur la programmation 2024 ;
- De recettes de gestion courante : participation aux frais des locaux de l'association Aglia, des produits des ateliers et formations payantes, etc.

Ces recettes sont :

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN €			
CHAPITRE		2024	
		Prévu	Réalisé
013	Atténuation de charges	11 121,50 €	19 299,70 €
74	Dotations et participations	1 633 816,20 €	1 594 884,49 €
75	Autres produits de gestion courante	4 000,00 €	45 518,33 €
TOTAL		1 648 937,70 €	1 659 702,52 €

Sur les trois dernières années, les données sont les suivantes :

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN €				
CHAPITRE		2022	2023	2024
		réalisé	réalisé	réalisé
013	Atténuation de charges	10 703,53 €	21 953,82 €	19 299,70 €
74	Dotations et participations	1 653 379,55 €	1 542 382,74 €	1 594 884,49 €
75	Autres produits de gestion courante	10 166,40 €	22 132,57 €	45 518,33 €
77	Produits exceptionnels	17,00 €		
TOTAL		1 674 266,48 €	1 586 469,13 €	1 659 702,52 €

La baisse des subventions perçues en 2023 s'explique par une année de restrictions suite à des difficultés pour équilibrer la programmation 2023.

DÉPENSES

Le fonctionnement regroupe les dépenses liées à l'activité du Forum des Marais Atlantiques : frais de structure, charges de personnel et charges directement liées aux opérations inscrites dans la programmation 2024.

Les dépenses sont :

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN €			
CHAPITRE		2024	
		Prévu	Réalisé
011	Charges à caractère général	386 381,47 €	331 913,87 €
012	Charges de personnel	1 257 551,35 €	1 256 200,22 €
65	Autres charges de gestion courantes	100,00 €	0,82 €
66	Charges financières	20 000,00 €	19 486,19 €
TOTAL		1 664 032,82 €	1 607 601,10 €

Sur les trois dernières années, les données sont les suivantes :

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN €					
CHAPITRE		2022	2023	2024	Evolution en % 2023/2024
		réalisé	réalisé	réalisé	
011	Charges à caractère général	619 381,45 €	290 392,91 €	331 913,87 €	12,51%
012	Charges de personnel	1 064 667,01 €	1 136 536,16 €	1 256 200,22 €	9,53%
65	Autres charges de gestion courantes	31,73 €	1,42 €	0,82 €	-73,17%
66	Charges financières	4 394,71 €	7 769,85 €	19 486,19 €	60,13%
TOTAL		1 688 474,90 €	1 434 700,34 €	1 607 601,10 €	10,76%

Focus sur les dépenses à caractère général :

COMPARAISON CHARGES A CARACTERE GENERAL					
CHAPITRE		2022	2023	2024	Evolution en % 2023/2024
		réalisé	réalisé	réalisé	
60	Achats et variation de stocks	24 357,39 €	22 168,55 €	23 097,28 €	4,02%
61	Services extérieurs	118 097,09 €	116 548,06 €	117 633,82 €	0,92%
62	Autres services extérieurs	476 926,97 €	151 676,30 €	191 182,77 €	20,66%
TOTAL		619 381,45 €	290 392,91 €	331 913,87 €	12,51%

Les comptes 60 concernent les charges de fluides (eau, électricité et gaz) et les achats de petites fournitures. Cette section a subi une augmentation par l'achat supplémentaire de fournitures (de petit équipement et administratives). Il convient à noter une maîtrise des fluides (eau, électricité et gaz).

Les comptes 61 concernent les charges de location (mobilières et immobilières), la maintenance, les primes d'assurances, les frais de formations et colloques et la documentation. Cette section est stable par rapport à 2023.

Les comptes 62 concernent les frais de communication, de déplacement, de réception, de nettoyage des locaux et les prestations extérieures. Cette section a une augmentation en 2024 due à une augmentation des dépenses directement liées aux opérations sur les prestations extérieures, aux prestations de communication et aux déplacements.

L'augmentation des charges financières correspond à une augmentation des taux d'intérêts des lignes de trésorerie et à une utilisation plus importante de ces dernières en 2024 du fait du manque de réserve de trésorerie et du décalage de versement des subventions.

Le tableau des effectifs est :

Tableau des effectifs				
Situation	NB de postes budgétés			Nb de postes en ETP des postes permanents
	postes permanents	Postes occasionnels	Autres (services civique, stagiaires de l'éducation Nationale, contrats aidés)	
Au 31 décembre 2022	22	2	7	20,27
Au 31 décembre 2023	21	2	7	19,27
Au 31 décembre 2024	22	3	7	21,2

L'augmentation des charges de personnel de 9.53% par rapport à 2023 correspond à :

- Le coût sur une année entière du salaire de l'apprenti(e) ;
- Une augmentation des postes occasionnels (7 mois en 2023 contre 16.5 mois en 2024) ;
- Le départ de l'agent au poste d'assistant(e) administratif(ve).

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Les recettes d'investissement s'élèvent à 36 286.11 €

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT EN €			
CHAPITRE		2024	
		Prévu	Réalisé
10222	FCTVA	- €	2 852,60 €
TOTAL		0,00 €	2 852,60 €

Les autres recettes correspondent aux opérations d'ordre d'amortissement et de capitalisation de l'excédent de fonctionnement.

DÉPENSES

Les dépenses sont :

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT EN €			
CHAPITRE		2024	
		Prévu	Réalisé
16	Emprunts et dettes assimilés	1 930,62 €	1 930,62 €
21	Immobilisations corporelles	60 766,01 €	18 437,67 €
TOTAL		62 696,63 €	20 368,29 €

Sur les trois dernières années, les dépenses d'investissement sont :

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT EN €					
CHAPITRE		2022	2023	2024	Evolution en % 2023/2024
		réalisé	réalisé	réalisé	
16	Emprunts et dettes assimilés	1 889,80 €	1 910,09 €	1 930,62 €	1,06%
21	Immobilisations corporelles	17 389,55 €	5 952,13 €	18 437,67 €	67,72%
TOTAL		19 279,35 €	7 862,22 €	20 368,29 €	61,40%

La ligne d'emprunt représente le remboursement de deux emprunts contractés en 2017 pour l'aménagement des bureaux qui se terminent en 2027 et 2028.

La ligne d'immobilisations corporelles correspond à l'achat de matériel informatique et, pour l'année 2024, de matériel de terrain (sondes, piézomètre, etc.) pour 9 214.95 €.

Analyse financière sur le réalisé 2023/2024 :**Analyse des opérations de fonctionnement :**

La structure est financée essentiellement par des dotations et participations de l'Etat et des autres collectivités qui sont en augmentation par rapport à l'année 2023 de 52 501.75 € soit une hausse de 3.4%.

Le niveau de dotation reste toujours inférieur à celles de 2022 58 495.06 €.

Les dotations principales proviennent des comptes « Autres » (74718 et 747818) représentant environ 70 % de la dotation globale pour un montant de 1 116 258 € : il s'agit des dotations des agences de l'eau et des partenaires autres que l'Etat, les régions, les départements, les fonds européens et les communes.

Au niveau de la structuration des charges, le principal poste reste les charges de personnel pour environ 77 % contre 75 % en 2023.

Analyse du poids des charges sur les recettes :

	2022	2023	2024
Recettes	1 839 491	1 586 469	1 659 702
Dépenses de fonctionnement	1 872 772	1 492 465	1 627 926
Poids des charges sur recettes	102 %	94 %	98 %

Le poids des charges reste inférieur à 100 % chaque année (budget respecté) sauf l'année 2022. On constate toutefois une hausse entre 2023 et 2024 de 4 points.

Trois postes ont augmenté principalement sur l'année 2024 :

- Les autres services extérieurs + 37 912 € (principalement les frais divers en 6228 pour + 18 664 € et les frais de déplacements/mission/réception en 625 pour + 14 804 €) ;
- Les charges de personnel pour + 92 622 € ;
- Les charges financières pour + 12 242 € (due à la hausse des taux directeurs en 2024).

Analyse des opérations d'investissement :

Augmentation des investissements sur 2024, 18 437 € contre 5 952 €. Principalement du matériel informatique.

Les dotations ont quant à elles augmenté de 6 968 € principalement liées à un excédent de fonctionnement.

Le solde d'investissement ressort positif de 15 917 €, soit pratiquement le montant de la dotation.

Le Président sort de la pièce pour le vote du compte administratif.

Décision du comité syndical :

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré, décident d'adopter le compte administratif 2024.

Nombre de membres :

En exercice : 13

Présents : 7

Votants : 8

Votes :

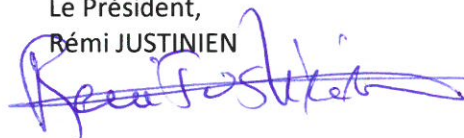
Pour : 12

Contre : 0

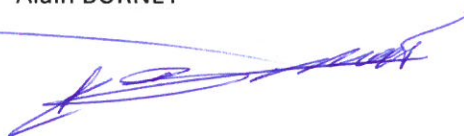
Abstentions : 0

Pour extrait conforme,

Le Président,
Rémi JUSTINIEN



Le Secrétaire de Séance,
Alain BURNET



TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE
DE LÉGALITÉ

Sous le N° 017-251710398-2025 ____

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : __ / __ / 2025